

# DOSSIER ICPE DÉCLARATION

Procédure de déclaration  
pour les activités les  
moins polluantes et les  
moins dangereuses

Une prestation d'accompagnement globale dans la constitution du dossier d'ICPE.

## Nos atouts

### ■ Novallia offre une prestation globale

- ▶ Visite initiale sur site
- ▶ Établissement du classement ICPE
- ▶ Rédaction des différentes pièces constitutives du dossier
- ▶ Assistance au suivi administratif, après dépôt du dossier

### ■ Des clients satisfaits

M. Bricolage, Chanel, Disney

### ■ Un accompagnement adapté

à la situation du site, au classement ICPE et au régime administratif (Déclaration, Enregistrement et Autorisation).

## Notre méthodologie

La législation prévoit trois types de procédures, en fonction de la dangerosité des activités mentionnées dans la nomenclature :

- ▶ une procédure d'autorisation pour les activités présentant de graves dangers ou inconvénients,
- ▶ une procédure d'enregistrement pour les activités intermédiaires et
- ▶ une procédure de déclaration pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses.

Dans les trois cas, l'exploitant de l'installation doit déposer un dossier administratif en Préfecture.





## ■ Phase 1 : Questionnaire préalable et visite de site

Un questionnaire préalable à une visite de site est adressé au client afin de préparer la collecte des informations indispensables à la rédaction du dossier. Il permet entre autre de déterminer le classement ICPE du site.

La visite du site permet, quant à elle :

- ▶ un état de situation précis du volume des activités et de la configuration du site
- ▶ collecter les informations nécessaires à la rédaction du dossier
- ▶ planifier l'ensemble des actions à mener pour réaliser le dossier

Par la suite, plusieurs visites intermédiaires peuvent être organisées pour récupérer des informations complémentaires, ou faire un point d'avancement.

## ■ Phase 2 : Constitution du dossier

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- ▶ Description de l'emplacement sur lequel l'installation est exploitée
- ▶ Description de la nature et du volume des activités
- ▶ Description du mode et des conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature, ainsi que d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation. La déclaration mentionne en outre les dispositions prévues en cas de sinistre
- ▶ Plans réglementaires





### ■ Phase 3 : Validation avant dépôt du dossier

Une dernière réunion est organisée pour le rendu final du dossier. Cette réunion permet une dernière relecture du dossier, avant dépôt en préfecture.

### ■ Phase 4 : Accompagnement dans les réponses aux services de l'état

Novallia propose à ses clients un accompagnement pour répondre aux administrations après dépôt du dossier.